Image not found or type unknown

À quelle date commence son préavis

Par **Menucci catherine**, le **27/02/2017** à **09:20**

Bonjour
Mon mari a recu le 31 janvier 2017 une notification de licenciement économique .
Le jeudi 9 février 2017 il a eu rendez vous pour lui remettre sa lettre de licenciement.
Il a etait embaucher àu mois de juillet 2015 .
Il a donc moins de 2 ans dans cette entreprise .
Ma question et à partir de quelle date commence sont préavis ?
Pour info mon mari et platrier peintre et il été en cdi .
Merci pour vos reponse .

Par **P.M.**, le **27/02/2017** à **09:32**

Bonjour,
Il est curieux que le salarié ait été convoqué pour la remise en main propre de la lettre de licenciement alors que normalement elle est envoyée en recommandé avec AR...
Il faudrait déjà savoir si le salarié a accepté le CSP qui a dû lui être proposé lors de l'entretien préalable qui je présume a eu lieu le 31 janvier 2017...
Sinon, le préavis commence à la notification du licenciement...

Par **Menucci catherine**, le **27/02/2017** à **09:46**

Bonjour oui son employeur lui à proposer le csp que mon mari a refuser . Il lui a bien envoyer en recommander la notification et lui a remis la lettre de licenciement lors de l'entretien qu'il ont eu . Donc c'est bien 1 mois de préavis à compter du 31/01/2017 (dates de la notication de licenciement) ?

Par **P.M.**, le **27/02/2017** à **09:53**

La notification du licenciement est intervenue à la réception de la lettre de licenciement donc au plus tôt le 9 février 2017 apparemment voire plus et la durée du préavis est celle prévue à la Convention Collective applicable...

Par **Menucci catherine**, le **27/02/2017** à **10:00**

Merci pour votre retour rapide .
Veuillez m'excuser si je ne comprend pas tout , mais c'est la première fois pour nous . Ont compte donc que son préavis a commencé le 9 février ?

Par **P.M.**, le **27/02/2017** à **11:07**

Le 9 février voire seulement à la première présentation de la lettre recommandée avec AR s'il n'a pas signé de décharge ou si cela l'arrange...

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés